

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze

Le vingt juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Charlotte ABIVEN, Maire.

Etaients présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Marie CABON, Jean-Yves COLLEAU, Marie-Laure CORNOU (est arrivée à 18h15 et a participé aux votes à compter du point 2), Loïc LYVINEC et Augustin TANGUY, lesquels ont donné respectivement procuration à Anne-Sophie OLLIVIER, Gérard MITCHOVITCH, Gwenaëlle LOAEC, Eric GUEZENOC et Marie-Josèphe GAC, et de Michèle WARNESSON.

Eric Guézénoc a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la dernière séance, lequel est approuvé à l'unanimité.

1 - DESIGNATION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION SENATORIALE DU 28 SEPTEMBRE 2014

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2014 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 28 septembre 2014,

Vu la circulaire NOR/INTA/1411886C du 2 juin 2014

Considérant que doivent être désignés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, cinq délégués et trois suppléants,

Considérant que le Quorum est atteint,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Eric Guézénoc.

Le Bureau électoral était présidé par Madame Charlotte ABIVEN, Maire. Il comprenait Messieurs Nicolas JARNIOU, François SALOU et Jean-Yves CARADEC, ainsi que Madame Anne-Sophie OLLIVIER.

Deux listes ont été déposées auprès de Madame le Maire :

- Liste Abiven
- Liste Kerlouan Demain

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de votants : 18
- Bulletins nuls : 0
- Liste Abiven : 14
- Liste Kerlouan Demain : 4

Les cinq mandats de délégués sont ainsi attribués comme suit :

- Liste ABIVEN : 4 délégués (Abiven Charlotte, Colliou Christian, Gac Marie-Josèphe, Eric Guézénoc)

- Liste KERLOUAN DEMAIN : 1délégué (Gérard Mitchovitch)

Les trois mandats de suppléants sont ainsi attribués comme suit :

- Liste ABIVEN : 3 suppléants (Loaëc Gwenaëlle, Caradec Jean-Yves, Michèle Warnesson)
- Liste KERLOUAN DEMAIN : 0 suppléant

Le procès-verbal, après avoir été complété, est signé par l'ensemble des membres composant le bureau.

2 - DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit:

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes:

- Marchés Publics

Date de signature	Objet	Entreprise	Montant
30.05.2014	Acquisition d'une armoire de rangement pour les produits d'entretien au hangar Ollivier	Comptoir Métallurgique de Bretagne - Brest	1 106.28 € HT
30.05.2014	Acquisition de 2 tentes de réception 5m x 8m	Nathis - Quimper	5 682.00 € HT

- Finances

- Arrêté Municipal du 27/05/2014 supprimant une régie principale de recettes et trois sous régies pour les campings municipaux.
- Arrêté Municipal du 27/05/2014 instituant une régie de recettes pour la perception des produits du camping de Rudoloc

3 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, il convient de désigner un correspondant défense (CORDEF), lequel sera l'interlocuteur privilégié avec le délégué militaire départemental, notamment pour l'organisation des cérémonies patriotiques.

Le correspondant défense aura également des missions relatives aux démarches des jeunes dans leurs parcours citoyens (recensement, journée défense et citoyenneté....).

Il sera également le contact privilégié de ceux qui souhaiteraient embrasser une carrière de militaire.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste, la nomination prend lieu immédiatement et il en est donné lecture par le maire.

Est ainsi élu : Jean-Yves CARADEC

4 -- TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE -- AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC L'ETAT

Madame le Maire informe les membres présents que l'ensemble des collectivités de la communauté de commune ont décidé, par le biais de celle-ci, de changer de prestataire pour assurer la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et de choisir le syndicat mixte e-megalis.

Il est nécessaire de signer un avenant à la convention initiale passée avec l'Etat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Finistère, représentant l'Etat à cet effet.

5 -- REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Suite à un changement de personnel, Madame le Maire souhaite pouvoir adapter le régime indemnitaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux et le moduler au besoin.

Actuellement le régime indemnitaire est le suivant :

- Attaché territorial : IFTS coeff 5

Elle propose de le remplacer par l'adoption du tableau suivant, lequel permet une modulation de 1 à 5 du coefficient de l'indemnité :

Cadre d'emploi	Grade	Montant de référence annuel	Coefficient Minimum	Coefficient maximum
Attachés Territoriaux	Attaché territorial	1 078.73 €	1	5

Madame le Maire précise que l'IFTS est amenée à disparaître au profit de la PFR (prime de fonctions et de résultats) mais cela nécessite un travail approfondi et une refonte générale du régime indemnitaire du personnel, travail qui sera réalisé par la commission du personnel. Ce travail ne sera pas achevé avant l'arrivée du nouvel attaché territorial et c'est la raison pour laquelle l'adaptation proposée est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adaptation du régime indemnitaire telle que décrite ci-dessus. Madame le Maire sera chargée, par arrêté, de prendre les arrêtés individuels d'attribution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H40.

Le Maire,

Charlotte ABIVEN

